

# Féminisation de la langue : l'Académie française avance (doucement)

The image shows the logo for 'Le Nouvel Obs', a French news outlet. The text 'Le Nouvel Obs' is rendered in a light grey, serif font against a plain white background. The 'Le' is smaller and positioned above the 'N'.

Hélène Carrère d'Encausse le 1er décembre 2017. (ERIC FEFERBERG / AFP)

## L'Académie française va formuler des propositions pour une « féminisation respectueuse de notre langue ».

Par L'Obs Publié le [23 novembre 2017](#)

Bourrasque de modernité à l'Académie française. L'institution, qui a indiqué à plusieurs reprises qu'elle s'opposait à la féminisation des noms de grades, titres et fonctions officielles, pourrait bien s'assouplir sur ce point.

C'est en tout cas ce à quoi sa Secrétaire perpétuelle, Hélène Carrère d'Encausse, s'est engagée dans une réponse à un courrier qui lui avait été adressé le 20 avril par Bertrand Louvel, premier président de la Cour de Cassation.

Dans un courrier dont [« le Figaro »](#) et [« Marianne »](#) détaillent le contenu, le responsable de la plus haute juridiction française s'étonnait : l'administration française et le corps judiciaire

féminisent les noms de fonction, mais pas la Cour de Cassation, qui continue d'écrire « madame le juge » ou « madame le procureur »... Un rejet de la féminisation qui « apparaît souvent comme un particularisme source d'interrogations », notait Bertrand Louvel, qui rappelle que « la Cour de Cassation a toujours souhaité à ce jour se conformer à l'autorité de l'Académie ».

Celle-ci [estimait en effet](#), en 2014, que « les termes désignant les fonctions publiques ont un caractère abstrait et que le genre de la personne qui occupe une telle fonction à un moment donné doit s'effacer derrière ce caractère ».

« L'usage a-t-il suffisamment évolué, pouvant amener l'Académie à infléchir son point de vue ? », tente Bernard Louvel dans son courrier.

### **Clarification et harmonisation**

La réponse arrive le 6 novembre. Hélène Carrère d'Encausse reconnaît dans son courrier que « au cours des deux dernières décennies, les évolutions de la société et des mœurs ont entraîné un certain nombre de modifications linguistiques, dont il conviendrait aujourd'hui de prendre la mesure ».

Ainsi, dans un but de « clarification » et « d'harmonisation », l'Académie française a « décidé d'entreprendre d'ici la fin de l'année en cours une réflexion d'ensemble sur la manière dont notre langue peut prendre en compte les changements intervenus dans la société au cours des vingt dernières années », écrit la Secrétaire perpétuelle. Des « propositions » seront émises sur les « modalités d'une féminisation respectueuse de notre langue ».

Pas question en revanche d'accepter de réfléchir aux modalités d'une écriture plus inclusive, [ce « péril mortel »](#) : celle-ci entraînerait « un changement structurel profond, touchant aussi bien la langue écrite que la langue parlée ».